

ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE L'OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP)

Résolution

Après avoir

- pris connaissance des options retenues par le conseiller d'Etat au sujet de l'OMP ;
- entendu les garanties données oralement par le conseiller d'Etat sur la mise en route effective des instances de concertation de l'enseignement spécialisé dès le début de l'année 2010 ;
- pris note des diverses présentations, informations et explications du directeur de l'OMP, ainsi que de ses adjoints,

L'Assemblée du personnel, réunie le mardi 2 février 2010,

- **Dénonce** la *pseudo concertation* qui continue à avoir cours, la quasi totale absence de documentation écrite, le mépris du partenariat social et **déplore** le *non respect des engagements* pris par le département à cet égard ;
- **Relève** le peu de cohérence des *organigrammes de l'OMP* esquissés et leur aspect inabouti, le peu de clarté des différentes strates hiérarchiques, la velléité de renforcer la direction de l'OMP sans concertation ni appels d'offres et cahiers des charges correspondants, etc. et **demande** en conséquence des précisions et des garanties concernant l'organigramme projeté et *la possibilité d'en discuter* avec les partenaires ;
- **Entend** les *pressions* subies par certains collègues dans les consultations et **se préoccupe** de la détérioration des conditions de travail du personnel, de la *surcharge de travail* dans les divers secteurs, ainsi que des éventuels « glissements » à venir de certaines tâches dues aux nouvelles dispositions de l'OMP vers les collaboratrices et collaborateurs (notamment les responsables des centres médico-pédagogiques (CMP), les éducatrices et éducateurs des CMP, les enseignant-e-s spécialisé-e-s des regroupements et CMP), sans compensation en temps ni reconnaissance financière ;
- **Réitère** sa demande concernant la création d'une *commission paritaire de l'enseignement spécialisé* afin de discuter et de négocier tout ce qui a trait aux changements envisagés et à leur mise en place, aux orientations du secteur, ainsi qu'aux moyens nécessaires pour y parvenir, et **reste** toujours dans l'attente du *projet de mandat* de cette commission ;
- **Exige** que le personnel de l'OMP soit entendu régulièrement par la direction de l'OMP au sein d'une *instance ad hoc* afin de discuter et de négocier tout ce qui concerne la gestion du personnel, et **annonce** qu'elle constituera lors de la prochaine Assemblée une *délégation syndicale du personnel* afin que des réunions aient lieu dans les meilleurs délais ;
- **Conteste** le projet évoqué oralement, sans aucune consultation ni étude préalable, de désigner des « *responsables pédagogiques* » dans les regroupements de classes spécialisées et **s'oppose** à la création d'une *nouvelle fonction* qui instaurerait une sorte de *primus inter pares* au sein des regroupements spécialisés ;
- **Emet** des réserves sur le concept consistant à vouloir *former* les collaboratrices et collaborateurs à l'interne et **attend** des garanties de liberté de choix et de qualité concernant l'offre de la future *formation continue* du personnel de l'OMP.

Au vu de l'absence de réponse concrète à ses revendications, l'Assemblée du personnel **refuse** toute modification de fonctionnement, **conteste** la légitimité des groupes de travail, nouveaux ou existants, mis en place de manière contre-productive par la direction, et **invite** les collègues à ne pas répondre aux convocations présentes et futures de la direction *tant que les instances de concertation et de consultation ne seront pas clairement instituées et fonctionnelles, et que le partenariat social ne sera pas respecté.*

L'Assemblée du personnel se réunira à nouveau dans le courant du mois de mars pour faire état de la situation et prendra le cas échéant de nouvelles mesures.

Résolution adoptée à l'unanimité

Assemblée du personnel de l'OMP

Société pédagogique genevoise (SPG)
case postale 5434 – 1211 Genève 11

Syndicat des services publics (SSP/Vpod)
6, Terreaux-du-Temple – 1201 Genève

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
case postale 3987 – 1211 Genève 3